



Election du Comité de Comté FSA

(FSA County Committee Election)

Vue d'ensemble

L'élection des producteurs agricoles aux comités de comté de l'Agence de services agricoles (FSA/*Farm Service Agency*) est important pour tous les fermiers et les rancheurs de grandes et moyennes opérations. C'est crucial que chaque producteur admissible au vote participe à ces élections parce que les comités de comté FSA sont un lieu direct entre la communauté de ferme avec le Ministère de l'agriculture des Etats-Unis (USDA).

Les membres du comité sont un composant important des opérations de la FSA. Ils aident à livrer les programmes agricoles FSA au niveau local. Les fermiers et les rancheurs qui sont en service dans les comités contribuent aux décisions nécessaires pour administrer le programme dans leurs comtés. Ils travaillent pour rendre les programmes agricoles servir les besoins des producteurs agricoles locaux.

Les comités fournissent des facteurs de production locaux sur les éléments suivants:

- Paiements et prêts de soutien du prix des produits de base ;
- Programmes de Conservation ;
- Primes d'encouragement, paiements en cas de catastrophe et indemnités

pour certaines marchandises; et

- Programmes d'urgence.

Les comités FSA exploitent à l'intérieur des règlements officiels conçus pour exécuter les lois fédérales. Les membres du comité appliquent leur jugement et connaissance pour faire des décisions locales.

Période d'élection

Le 15 juin 2007 – La période de mise en candidature commence. Demandez des formulaires de mise en candidature au centre de service d'USDA ou obtenez-les en ligne à : <http://www.fsa.usda.gov> sous News & Events/County Committee Elections.

Le 1er août 2007 – dernier jour pour retourner les formulaires de mise en candidature au centre de service d'USDA.

Le 2 novembre 2007 – Les bulletins de vote sont postés aux électeurs admissibles.

Le 3 décembre 2007 – Dernier jour pour retourner les bulletins de vote au centre de service d'USDA.

Le 1er janvier 2008 – Les membres du comité nouvellement élus entrent en fonction.

Qui peut voter

Les producteurs agricoles en âge de voter peuvent le faire s'ils participent ou coopèrent dans n'importe quel programme FSA. Une personne n'étant pas en âge de voter mais qui surveille et conduit les opérations agricoles d'une ferme entière peut voter. Vous trouverez des informations ultérieures sur les exigences en matière de droit de vote sur la fiche de renseignements FSA intitulée «*FSA County Committee Election - Eligibility to Vote and Hold Office as a County Committee Member*» Élection de comté du comité FSA – Droit de vote et d'exercer des fonctions comme membre du comité de comté». Les producteurs peuvent communiquer avec le centre de service d'USDA pour des informations ultérieures.

Mise en candidatures

Pour devenir candidat, les personnes admissibles doivent signer la forme de mise en candidature FSA-669A. La forme inclut une déclaration stipulant que le candidat accepte d'être en service. Cette forme est disponible aux centres de service d'USDA et en ligne à : <http://www.fsa.usda.gov> sous News & Events/County Committee Elections.

Les formulaires de mise en candidature pour l'élection de 2007 doivent porter la marque postale ou être reçues dans le centre de services d'USDA à la fermeture des bureaux le 1^{er} août 2007.

Les producteurs agricoles qui participent ou coopèrent dans un programme FSA peuvent poser leur candidature au comité. Les personnes peuvent se nommer ou choisir une autre personne comme candidat. En plus, les organisations représentant les rancheurs ou fermiers de minorité et femmes peuvent nommer des candidats.

Ne manquez pas le moment d'exercer votre droit de vote

Les bulletins de vote seront postés aux électeurs avant le 2 novembre 2007, et doivent être retournés au bureau du comté FSA ou porter la marque postale avant le 3 décembre 2007. Les personnes ayant le droit de vote peuvent communiquer avec leur bureau de comté local FSA avant la date finale pour le retour des bulletins de vote si elles n'ont pas reçu de bulletin.

Directives uniformes

En janvier 2005, le Ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA) a remis des directives uniformes pour les élections du comité de comté FSA afin d'aider à assurer que ces derniers représentent loyalement les producteurs agricoles dans la juridiction d'un comté ou de plusieurs comtés, surtout les producteurs dans les ethnies

minoritaires et les femmes. Les minorités sont les Afro Américains, Indiens Américains ou autochtones de l'Alaska, Hispaniques, Asiatiques, autochtones d'Hawaï ou des îles du Pacifique. Les directives, autorisées par le projet de loi du *Farm Bill 2002*, gouvernent le processus d'élection du comité de comté FSA et sont conçus pour augmenter la participation des minorités et des femmes.

Voici certaines des spécifications des directives qui sont maintenant en vigueur:

- Si aucune mise en candidature admissible n'est déposée, le secrétaire de l'agriculture peut nommer jusqu'à deux personnes sur le bulletin de vote.
- Les comités du comté doivent annuellement passer en revue les frontières de la zone administrative locale afin d'assurer la représentation équitable de producteurs féminins ou d'ethnies minoritaires dans la juridiction de leur comté ou à plusieurs comtés.
- Les bureaux du comté FSA doivent recruter et situer activement les candidats admissibles identifiés comme les fermiers et rancheurs de minorité ou des femmes comme candidats potentiels pour les élections du comité en utilisant tous les moyens raisonnables, y compris la mise au point de partenariats avec les organisations situées dans la collectivité.

Pour lire toutes les directives, veuillez visiter la page des Élections du comité de comté à <http://www.fsa.usda.gov>.

Rôles des conseillers

Les comités de comté FSA peuvent en plus prévoir le service de conseillers. Les conseillers sont nommés aux comités de comté dans des juridictions à un comté ou à plusieurs, possédant un nombre important de producteurs de minorité ou des femmes et qui manquent de ces membres dans les comités de comté FSA. Les conseillers jouent un rôle important en procurant divers points de vue et en représentant les intérêts des minorités et des femmes dans les décisions faites par les comités de comté. Les comités d'état FSA nomment officiellement des conseillers qui sont recommandés par les comités de comté ou les organismes situés dans les collectivités.

Pour d'ultérieures informations

Pour obtenir plus d'informations sur les comités de comté FSA, veuillez visiter le site Web au <http://www.fsa.usda.gov> sur la Toile ou auprès de votre centre local de services USDA.

The U.S. Department of Agriculture (USDA) prohibits discrimination in all its program and activities on the basis of race, color, national origin, age, disability, and where applicable, sex, marital status, familial status, parental status, religion, sexual orientation, genetic information, political beliefs, reprisal, or because all or part of an individual's income is derived from any public assistance program. (Not all prohibited bases apply to all programs.) Persons with disabilities who require alternative means for communication of program information (Braille, large print, audiotape, etc.) should contact USDA's TARGET Center at (202) 720-2600 (voice and TDD). To file a complaint of discrimination, write to USDA, Director, Office of Civil Rights, 1400 Independence Avenue, S.W., Washington, D.C. 20250-9410, or call (800) 795-3272 (voice) or (202) 720-6382 (TDD). USDA is an equal opportunity provider and employer.